

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-104
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Pétanque Atomique Bagnolaise » (PAB)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Pétanque Atomique Bagnolaise » (PAB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'octroi d'une subvention à caractère exceptionnel déposée ;

Considérant que l'association sportive « Pétanque Atomique Bagnolaise » a organisé le 10^e national de pétanque les 30 et 31 août 2025 ;

Considérant que 1.000 joueurs répartis en 320 équipes venues de toute la France ont participé à cette manifestation ;

Considérant que l'organisation de cet événement a entraîné des dépenses imprévues pour l'association et que c'est dans ce contexte que l'association a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant que la Commune affirme son attachement au National de Pétanque ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive, ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association sportive « Pétanque Atomique Bagnolaise » ;
- de prélever cette somme sur le compte n° 0405-326-65748 du budget en cours.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

